

Le communiqué du Conseil des ministres du 14 novembre 2018

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des ministres, mercredi 14 novembre 2018 à 10 heures, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat adresse ses chaleureuses félicitations au ministre des Forces armées, au Chef d'Etat-Major général des Armées, au Haut Commandant de la Gendarmerie nationale, Directeur de la Justice militaire, aux officiers, sous-officiers, soldats, marins, aviateurs, gendarmes et sapeurs-pompiers pour la parfaite organisation de la Journée des Forces armées célébrée, le 10 novembre 2018, autour du thème « Citoyenneté et Unité nationale ».

Renouvelant sa confiance aux forces de défense, le Président de la République réitère son engagement à ne ménager aucun effort pour assurer l'équipement adéquat de nos armées et l'amélioration continue des conditions de vie de nos militaires. Héritiers des valeurs cardinales historiques de la nation, ils font la fierté de celle-ci par leur loyauté, leur dévouement, leur patriotisme, leur professionnalisme, ainsi que leur exemplarité remarquable sur tous les théâtres d'opération, notamment au niveau international.

Dans cet esprit, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement d'examiner les modalités d'une formation militaire spéciale dans les écoles nationales afin de renforcer la culture de la discipline et du civisme.

Revenant sur sa participation aux activités commémoratives du 100e anniversaire de l'Armistice à Paris, marquées par la présence de 72 Chefs d'Etat et de gouvernement, le Chef de l'Etat salue à nouveau, la mémoire des Tirailleurs sénégalais qui ont sacrifié leur vie pour la défense du monde libre, félicite nos anciens combattants et leur réaffirme notre respect et notre considération.

Par ailleurs, abordant le bon déroulement du Maouloud qui célèbre la naissance du Prophète Mahomet (PSL), le Président de la République demande au Gouvernement de prendre toutes les dispositions requises en vue d'assurer, sur l'ensemble du territoire national, la couverture logistique, sécuritaire et sanitaire appropriée des sites et foyers religieux abritant les différentes célébrations prévues.

Dans cette perspective, le Chef de l'Etat informe les membres du Conseil de sa visite de courtoisie au Khalife général des Tidianes, Sergine Babacar SY Mansour, et à toute la Famille de El Hadji Malick SY, ce jour 14 novembre 2018, à Tivaouane.

Par ailleurs, appréciant la consolidation des performances de l'Aéroport international Blaise Diagne, le Président de la République se félicite de la certification internationale de l'AIBD, moins d'un an après son inauguration, le 07 décembre 2017.

Ainsi, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de veiller en permanence à la sécurité, à la sûreté et à la qualité des services au sein de l'infrastructure aéroportuaire, eu égard au positionnement de l'AIBD comme un Hub sous régional et international à la montée en puissance et au développement de la Compagnie nationale Air Sénégal SA. En outre, le Président de la République invite le Gouvernement à accélérer la mise en œuvre du programme de réhabilitation intégrale des cinq (5) aéroports régionaux.

Poursuivant sa communication autour de l'adoption et de l'exécution du second Compact du Millenium Challenge Account, le Chef de l'Etat remercie le Gouvernement et le peuple américains, à la suite de l'approbation par le Conseil d'Administration du Millénium Challenge Corporation (MCC) du second compact pour le Sénégal d'un montant de 600 millions de dollars, comprenant un financement complémentaire de l'Etat du Sénégal de 50 millions de dollars.

Dès lors, rappelant que ce nouveau programme vise globalement à accélérer la modernisation du secteur prioritaire de l'Energie, à promouvoir l'accès rapide, et à moindre coût, à l'électricité des populations et zones rurales, le Président de la République demande au Gouvernement d'engager l'application de toutes les mesures arrêtées d'accord parties, en vue d'assurer l'exécution adéquate dans les délais, des projets et réformes retenus.

Evoquant l'intensification du déploiement national des Domaines agricoles communautaires (DAC), le Chef de l'Etat indique au Gouvernement leur importance primordiale dans l'aménagement durable du territoire, la valorisation des potentialités des localités ciblées, la consolidation de la relance de la production agricole et aquacole, le développement de la formation professionnelle agricole et la création notable d'activités génératrices de revenus et d'emplois décents pour les jeunes et les femmes.

Dans cette perspective, le Président de la République informe les membres du Conseil du lancement du DAC de Sangalcam, le 24 novembre 2018 sous sa présidence effective.

Par ailleurs, appréciant les résultats de la présente campagne agricole estimés par la commission internationale composée du CILSS, de la FAO du PAM et de FEWSNET à 2.732.109 tonnes pour la production céréalière dont 1.132.795 tonnes de riz, à 1.432.086 tonnes d'arachides et à 1.423.250 de produits horticoles, le Chef de l'Etat félicite le ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural et

ses collaborateurs ainsi que l'ensemble des acteurs du monde rural pour ces importantes performances réalisées.

Le Président de la République a terminé sa communication sur son agenda diplomatique.

Le Premier ministre, dans sa communication, a adressé au nom du Gouvernement, ses chaleureuses félicitations au Chef de l'Etat pour ses brillantes participations au Forum de Johannesburg sur l'Investissement, aux cérémonies commémoratives du 100ème anniversaire de l'Armistice à Paris et aux Panels sur « l'Information et la Démocratie pour la protection du journalisme professionnel » et sur le « projet de Pacte mondial pour l'Environnement ».

Il a ensuite rendu compte de la coordination des activités gouvernementales.

Le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point de la situation sous régionale, africaine et internationale.

Le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait le rendu compte du processus de sélection d'un opérateur privé, en charge de la gestion par affermage du service public de production et de distribution d'eau potable en milieu urbain et péri urbain.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le protocole portant amendement de la Convention de Chicago relative à l'Aviation civile internationale par l'article 83 bis ;

- le projet de loi portant approbation du Programme Triennal d'Investissements publics 2019-2021 ;

- le projet de décret portant affectation du produit des redevances des permis et des autorisations de pêche ;

- le projet de décret modifiant le décret n°2017-2201 du 04 novembre 2017 fixant les redevances relatives à l'aviation civile au Sénégal.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Oumar MAL, Inspecteur général de Police, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Mahamadou ISSOUFOU, Président de la République du Niger, avec résidence à Niamey, en remplacement de Monsieur Abdou Khadir AGNE, appelé à d'autres fonctions ;

- Madame Françoise Daba FAYE, Commissaire aux enquêtes économiques, est nommée Inspecteur technique au ministère du Commerce, de la Consommation, du Secteur informel et des PME ;

- Monsieur Babacar KEBE, Secrétaire d'administration, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Bounkiling, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Ndiédieng, département de Kaolack, en remplacement de Monsieur Ousmane LY, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

- Monsieur Yoro Dia FALL, Secrétaire d'administration, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Kanel, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Djilor, Département de Foundiougne, en remplacement de Monsieur Cheikh Sidy Makhtar FALL, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

- Madame Oumou DIAMANKA, Secrétaire d'administration, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Dagana, est nommée Sous-Préfet de l'Arrondissement de Ndiaye, Département de Dagana, en remplacement de Monsieur Guédj DIOUF, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

- Monsieur Mouhamadou Thioubado ANNE, Instituteur, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Katakél, Département de Kaffrine, en remplacement de Monsieur Alioune DIOP, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

- Monsieur Ousmane DIA, Secrétaire d'administration, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Tambacounda, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Wack Ngouna, Département de Nioro, en remplacement de Monsieur Adama Cheikh DIAW, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

- Monsieur Amadou Ibra NDIAYE, Instituteur, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'arrondissement de Niodior, département de Fondiougne, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Dianhé Makha, Département de Goudiry, en remplacement de Monsieur Abdoul Aziz DIAGNE, appelé à d'autres fonctions.

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Porte-parole